

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/22 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/15</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-sept février deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/02/2014

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Claude ANCELME ; Michel COLIN Frédéric COURVOISIER CLEMENT; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Olivier GODART ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ;

Représenté : M. Gildas THIEBAULT donne pouvoir de vote à M. SIGNORET.

OBJET : SECURISATION DE LA ZAC « Porte d'Argonne »

Le Président expose aux membres du Bureau que plusieurs entreprises et en particulier l'entreprise FEGE, interpellent les pouvoirs publics depuis quelques mois, au sujet de la sécurisation de leurs outils de production. Il est ainsi rappelé :

- Que courant 2013, plusieurs actes de vandalisme ont amené l'entreprise FEGE à recourir à une société de gardiennage pour sécuriser son outil de production. Cette surveillance physique, installée devant l'entreprise, bénéficie à d'autres entreprises mais son coût est intégralement supporté par FEGE,
- Une réunion en sous-préfecture a été organisée le 25 juillet 2013 à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Vouziers. Plusieurs entreprises y ont participé. La demande principale émise vers les pouvoirs publics consistait en la sécurisation de la Zone d'Activités pour préserver les outils de production. L'une des solutions abordée fut la vidéosurveillance, de compétence communale, ainsi que la mutualisation du gardiennage.
- Pour tenter de répondre à ces attentes, une réunion fut ensuite organisée par la 2C2A le 22 janvier 2014. A l'occasion de cette réunion, à laquelle plus d'une trentaine d'entreprises ont été conviées pour seulement 7 présentes, animée par Monsieur ANCELME, Maire de Vouziers et premier vice-président de la 2C2A et par David MAUGER, chargé du développement économique, la possibilité de créer une association entre les entreprises, à laquelle pouvait également adhérer la 2C2A a été évoquée. Toutefois, ce montage juridique ne semblait pas être la préoccupation première de l'entreprise FEGE qui a clairement fait connaître sa revendication à savoir la prise en charge par la 2C2A à hauteur minimale de 50 % du montant du gardiennage mutualisé.

Il est rappelé, également, que la 2C2A n'est compétente à ce jour que pour le développement économique de son territoire, au sein de zone d'activités de plus de 2 ha. Cette compétence a justifié la réalisation de la ZAC « Porte d'Argonne » sur laquelle à ce jour ne se trouve que l'extension du LECLERC et l'aire d'accueil des gens du voyage, placée in fine en périphérie de la zone par défaut de proposition de terrains d'accueil ailleurs dans Vouziers.

Il est rappelé également que la sécurité des biens et des personnes est une compétence régaliennne, mise en œuvre par les personnels de la police nationale et de la gendarmerie en zone rurale, parfois relayée par la police municipale. Par ailleurs, la sécurisation des biens et des personnes amènent parfois la nécessité, pour les entreprises comme pour les particuliers, de mettre en œuvre des outils de surveillance adaptés, sans que ces mesures ne soient du ressort public.

Toutefois, il est évident que la sécurité au sein de la zone d'activités « Porte d'Argonne », et plus globalement au sein du territoire de l'Argonne Ardennaise est une préoccupation forte car constituant un élément d'attractivité.

Considérant le projet de déploiement d'un système de vidéo surveillance porté par la ville de Vouziers, projet ayant le soutien de Monsieur le Sous-Préfet de Vouziers,

A la suite d'un débat animé, et après en avoir délibéré, le BUREAU :

- EST FAVORABLE à l'adoption d'une position visant la graduation dans la mise en œuvre des réponses à la question de la sécurisation de la Zone d'Activités « Porte d'Argonne » et qu'à ce titre :
- EMET un avis favorable à la participation de la 2C2A à tout projet de déploiement d'un système de vidéosurveillance, dans des conditions financières à préciser,
- MAINTIENT le besoin de continuer à travailler sur toute autre question relative au gardiennage de la ZAC, en considérant toutefois que cette solution ne pourrait être envisagée :
 - qu'avec la ville de Vouziers, compétente en matière de sécurité des entreprises situées en dehors de la zone communautaire,
 - qu'avec les entreprises concernées, car l'intérêt premier d'une mutualisation d'une prestation de gardiennage réside dans un partage équitable des coûts, sous couvert que les prestations visées soient communément acceptées et correspondent aux besoins exprimés,
 - et qu'en regroupant les acteurs concernés au sein d'une association créée pour la circonstance.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

